



Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme  
pour la gestion et la valorisation de la Bresle



## **NATURA 2000 PIC 16 : Vallée de la Bresle**

Compte rendu du deuxième  
**COMITE DE PILOTAGE du 12 juillet 2006 (Aumale)**

\*\*\*

Etaient présents :

- M. AMELINE**, Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie  
**M. BERNARD**, Président de la communauté de communes du sud-ouest amiénois  
**M. BILLARD**, Chargé de mission de l'Institution Bresle  
**M. BLELOT**, Office national de la chasse et de la faune sauvage Oise (ONCFS 60)  
**M. BOCQUET**, Maire de Romescamps  
**M. BOUTEILLER**, Fédération des chasseurs de la Somme  
**M. CHAIDRON**, Président de l'association syndicale autorisée des riverains de la Bresle (ASA Bresle)  
**Mme D'ANNE**, Union de la propriété agricole de la Somme (UPA 80)  
**M. DESENCLOS**, ONCFS 80  
**M. DUHAMEL**, Conseiller général du canton d'Aumale et maire d'Aumale (76), président du COPIL Natura 2000  
**M. D...**, Maire adjoint Lafresguimont Saint Martin (80)  
**Mme DUMONT**, Fédération des chasseurs de l'Oise (FDC 60)  
**Mme FORNARO**, Picardie Nature  
**Mme FOURNEL**, Conseil supérieur de la pêche (CSP) - Station salmonicole d'Eu (76)  
**M. FRANCOIS**, Conservatoire des sites naturels de Picardie  
**M. GAMARD**, Agriculteur (Neuville Coppegueule – 80)  
**M. GENTY**, Maire de Saint-Valéry-sur-Bresle (60)  
**M. HAUGUEL**, Conservatoire botanique national de Bailleul – antenne Picardie (CBNB)  
**M. HERMANT**, DIREN Picardie  
**M. HERY**, Communauté de communes d'Aumale  
**M. HUCHER**, Union des industries de carrières et matériaux de construction Picardie et Haute-Normandie (UNICEM) et Chambre de commerce et d'industrie du Tréport CCI (76)  
**M. LAPOSTOLLE**, Groupement d'intérêt piscicole de la Bresle (GIP) et correspondant de l'association ANPER TOS Normandie  
**M. LAROCHE**, Maire de Saint-Léger-sur-Bresle (80)  
**M. LEFEVRE**, FDPPMA 80  
**M. LEGRAND**, Collectif botanique - ONF  
**Mme LENOIS**, Maire de Vieux-Rouen-sur-Bresle (76)

**Mme LETELLIER**, Chambre d'agriculture (80)  
**M. LONGUENT**, AAPPMA Basse Bresle, GIP Bresle  
**M. MACKELBERG**, stagiaire Institution Bresle  
**M. MARTIN**, AAPPMA la gaule blangeoise (76)  
**Mlle MAYER**, DDAF 80  
**M. MAZERY**, CRPF Picardie  
**M. MBOUNOU**, DDAF 60  
**Mme MODESTE**, DDE/SAUE 60  
**M. MORAND**, AAPPMA Aumale  
**M. MYLLE**, Maire de Lannoy Cuillère (60)  
**M. PAUVERT**, Bureau d'études BIOTOPE  
**Mme PIETERS**, Maire de Marques (76)  
**M. PILNIAK**, Comité régional du tourisme de Picardie (CRT Picardie)  
**M. RENOUX**, Adjoint maire de Gamaches (80)  
**M. de ROUCY**, Association pour la sauvegarde du milieu naturel du bassin de la Bresle (ASMNBB)  
**M. ROUSSELIN**, Maire d'Haudricourt (76)  
**M. SANNIER**, Association de découverte de l'environnement en Val de Bresle (ADEVAB)  
**M. SENECAL**, Président de l'Institution Bresle et vice-président du département de la Seine-Maritime  
**M. THOPART**, SIARL du Liger  
**M. TOURNEUR**, Mairie de Quincampoix Fleuzy (60)  
**Mme TOUTAIN**, Communauté de communes de Blangy sur Bresle

Excusés :

**M. BLANGY**, Union patronale de la Somme  
**M. BRIERE**, Maire de Beauchamps (80)  
**M. CHAIB**, Association régionale pour l'environnement de Haute-Normandie (AREHN)  
**M. DEMARQUET**, Directeur général de la CCI du Tréport (76)  
**M. DHENNIN**, Département de la Somme  
**M. GELER**, Conseil régional de Picardie  
**M. GUILLEMARE**, Président de la CCI du Tréport (76)  
**M. LIVET**, Direction des affaires maritimes  
**M. MARIE**, Président du Département de la Seine-Maritime  
**M. FENDORF**, AAPPMA Incheville  
**M. RENOIRE**, AAPPMA Nesle Normandeuse  
**Mme RIOULT**, Comité départemental du tourisme de la Seine-Maritime  
**M. ROGUET**, Chambre d'agriculture de la Somme  
**M. ROUSSEL**, Communauté de communes de Blangy sur Bresle et maire de Rieux (76)  
**M. SOUMILLON**, CCI du Tréport et maire d'Argüel (80)  
**M. VIALARET**, Maire de Blangy sur Bresle (76)  
**M. le Directeur**, Comité départemental du tourisme de l'Oise  
**M. le Président**, CCI d'Amiens  
**M. le Préfet** de la Seine-Maritime

Introduction de la séance par M. DUHAMEL, président du comité de pilotage Natura 2000 (COPIL), qui remercie les participants pour leur présence et notamment M. SENEAL, vice-président du département de la Seine-Maritime.

M. DUHAMEL rappelle que ce second COPIL s'inscrit dans l'état des lieux qui doit être réalisé dans le cadre de la rédaction du document d'objectifs Natura 2000. Cet état initial se compose d'une étude socio-économique en cours de finalisation par l'Institution Bresle ainsi que d'une étude naturaliste du site Natura 2000. Cette dernière, réalisée par le cabinet BIOTOPE, est achevée depuis quelques mois maintenant et va être développée dans le cadre de ce COPIL.

M. DUHAMEL précise que l'année prochaine, une visite sur le terrain en début de saison (mai-juin) est envisagée à l'attention de toute personne intéressée afin de mieux appréhender le site, ses réalités, les habitats et les espèces présents ainsi que leur état de conservation.

M. SENEAL (président de l'Institution interdépartementale de la Bresle) reconnaît le travail conséquent qu'il reste à accomplir en vue d'arriver à une gestion cohérente de quelques unes des plus intéressantes de nos ressources environnementales. Cette réflexion portée actuellement est indispensable puisqu'elle conditionnera la préservation des milieux naturels et des espèces ayant un grand intérêt patrimonial pour les générations futures.

M. PAUVERT (BIOTOPE), présente le travail effectué par son cabinet d'études entre mai 2005 et février 2006 dans le cadre des inventaires naturalistes du site Natura 2000 « vallée de la Bresle ».

La présentation s'articule autour des quatre points suivants :

- un rappel des grandes caractéristiques du site
- la méthodologie appliquée
- les résultats du diagnostic écologique ;
  - les habitats
  - les espèces animales
- les enjeux de conservation et perspectives sur le site

Il rappelle que le site concerne 3 départements, 2 régions administratives, couvre environ 1000 ha et qu'il est morcelé puisqu'il couvre à la fois le lit mineur de cours d'eau et des surfaces plus conséquentes comme des zones de forêts et des pelouses calcicoles.

M. PAUVERT souligne dans un second point que le travail a consisté à la fois à rechercher des données dans la bibliographie disponible mais également à consulter des experts pour aboutir à des prospections de terrain. Le travail a été réalisé à l'échelle 1/10000<sup>ème</sup> pour être restitué sur carte à une échelle de 1/25000<sup>ème</sup>. Il a permis dans un premier temps d'identifier les habitats, les habitats d'espèces et les espèces. Dans un second temps, il a été question de confronter les exigences écologiques de ce patrimoine avec les causes éventuelles de dégradation ou de perturbation afin d'en déduire les états de conservation des habitats et des espèces en question.

D'après le formulaire standard de données (FSD) du site Natura 2000 « vallée de la Bresle », 11 espèces et 7 habitats d'intérêt communautaire étaient signalés sur le site en question. A la suite des prospections de terrain, 12 habitats d'intérêt européen ont finalement été identifiés sur le site ou à proximité de ce dernier.

### **Les habitats d'intérêt communautaire**

S'agissant des milieux humides, 3 habitats d'intérêt communautaire sont présents :

1. Eaux courantes eutrophes dominées par des renoncules aquatiques et autres plantes aquatiques (Code Natura 2000 : 3260-5), [0,06%]

2. Eaux peu courantes eutrophes dominées par des callitriches et autres plantes aquatiques (Code Natura 2000 : 3260-6), [11,1%]
3. Mégaphorbiaies (Code Natura 2000 : 6430-4) [ $<1\%$ ].

*Les pourcentages indiquent la part relative de cet habitat sur le site Natura 2000 « vallée de la Bresle ».*

**Ces habitats aquatiques sont dans un état de conservation moyen à mauvais** (cortège pauvre en espèces, forte influence de la qualité des eaux) ; une espèce aquatique est assez bien représentée sur le site (callitriche à angle obtus) ; les formations à renoncules aquatiques demeurent assez rares et les mégaphorbiaies souvent découvertes sous forme de linéaires le long des berges restent assez pauvres sur le plan des espèces végétales les constituant.

Pour les milieux forestiers, 5 habitats d'intérêt communautaire ont été recensés dont 2 prioritaires \* :

1. Hêtraie chênaie à jacinthe des bois (Code Natura 2000 : 9130-3) [31%]
2. Frênaie érable calcicole de pente (Code Natura 2000 : 9130-2) [10%]
3. Hêtraie chênaie à houx (Code Natura 2000 : 9120-2) [2%]
- 4. \*Saulaie à saule blanc (Code Natura 2000 : 91E0\*-1) [ $<1\%$ ]**
- 5. \*Aulnaie frênaie des bords de rivière (Code Natura 2000 : 91E0\*-9) [ $<1\%$ ]**

Il en ressort les points suivants :

- **les habitats de pentes et des rebords de plateau sont généralement en bon état de conservation,**
- le sylvofaciès de la hêtraie chênaie est le plus souvent un taillis de charme sous une futaie de chêne,
- les habitats forestiers des coteaux abritent des espèces rares en Picardie (géranium des bois, luzule des forêts, myrtille, benoîte des ruisseaux...),
- la hêtraie chênaie à houx est plus rare sur le site,
- **les formations riveraines sont morcelées sous forme de linéaires maigres. L'état de conservation est bon à moyen mais la représentativité à l'échelle du site est faible.**

Pour les habitats pelousaires, 4 habitats d'intérêt communautaire ont été trouvés :

- Formation à genévrier sur pelouses calcaires (Code Natura 2000 : 5130-2) [0,56%]
- Pelouse sèche à avoine des près et fétuque de Léman (Code Natura 2000 : 6210-22) [3%]
- Pelouse ourlifiée à brachypode penné (Code Natura 2000 : 9130-3) [1,74% en mosaïque avec 5130-2]
- Pelouse marneuse à parnassie des marais et thym précoce (Code Natura 2000 : 6210-20) [0,01%]

M. PAUVERT signale, pour ces milieux pelousaires, que :

- les pelouses calcicoles sont généralement à l'abandon et évoluent ainsi peu à peu vers des formations plus fermées, par boisement naturel
- les faciès les plus jeunes de pelouses sont de plus en plus rares,
- les pelouses calcicoles (endémiques de Picardie) sont menacées (plusieurs d'entre-elles sont actuellement hors périmètre Natura 2000),
- les habitats riches en espèces protégées sont rares en Picardie (nombreuses orchidées, parnassie des marais, germandrée des montagnes, polygale chevelu...),
- ces pelouses constituent un habitat d'espèce pour le damier de la Succise.

Pour conclure sur ces habitats, il convient de rappeler que 12 habitats d'intérêt européen dont 2 prioritaires sont présents sur le site Natura 2000 « vallée de la Bresle » ; ils occupent 60% de la surface du site. Un habitat d'intérêt européen listé au FSD n'est plus présent sur le site : la prairie à Molinie sur sol para-tourbeux.

## Les espèces

Il existe 4 espèces de chiroptères (murin à oreilles échancrées, murin de Bechstein, grand rhinolophe, grand murin), 5 espèces de poissons (saumon atlantique, lamproie marine, lamproie fluviatile, lamproie de Planer et chabot) et 2 insectes (agrion de Mercure et damier de la Succise) qui ont été retenues comme espèces potentiellement présentes et retrouvées dans le périmètre du site pendant les prospections (exceptions faites du damier et de l'agrion, trouvés hors site). Suite aux investigations de terrain et après avoir listé les principaux enjeux, il en ressort des degrés différents en terme d'intervention qu'il serait souhaitable de mener pour les espèces étudiées.

En effet, par ordre décroissant de priorité, les actions à mettre en œuvre, pour préserver voire restaurer les espèces, devront concerner :

- **en priorité 1 : le saumon atlantique** (dont la "remontée" est bloquée au niveau de Sénarpont), **la lamproie fluviatile, le damier de la Succise, le grand murin, le grand rhinolophe, le murin à oreilles échancrées**
- en priorité 2 : le vespertilion de Bechstein, l'agrion de Mercure et la lamproie de Planer
- en priorité 3 : la lamproie marine et le chabot.

## Habitats d'espèces

M. PAUVERT aborde les habitats d'espèces des espèces retenues au titre de la directive habitats-faune-flore. Plusieurs axes méritent d'être étudiés précisément :

1. la restauration de la transparence migratoire de la Bresle et de ses affluents pour les poissons migrateurs,
2. la conservation et la gestion à long terme des milieux ouverts et en particulier des pelouses calcaires,
3. le maintien de la qualité de l'eau, la garantie de pérennité de conservation de plusieurs habitats d'intérêt européen et d'habitats d'espèce,
4. les enjeux forestiers à discuter en concertation.

Suite à cette présentation M. PAUVERT souligne la difficulté de préserver certaines espèces animales comme l'agrion de Mercure ou certaines chauve-souris sur des zones non prises en compte dans le périmètre Natura 2000. Selon lui, une extension du site devrait être étudiée afin notamment d'élargir les zones d'habitats d'espèce dont la prise en compte est indispensable à la réalisation de tout ou partie du cycle de vie de certaines espèces animales.

Les propositions d'extension de site, qu'il faudra bien évidemment étudier dans le cadre du comité de pilotage, pourraient concerner les points suivants :

1. le boisement alluvial en amont d'Eu,
2. les prairies para-tourbeuses aux alentours de Gamaches,
3. les cavités de Le Quesne, du Bois de la Motte (Eu) et à proximité d'Etalondes,
4. l'extension des surfaces de hêtraie chênaie à houx,
5. les éboulis calcaires à rechercher hors site,
6. l'habitat d'espèce de l'agrion de Mercure, en particulier, très mal pris en compte dans le périmètre actuel.

\*\*\*\*\*

Suite à la présentation, M. DUHAMEL passe la parole aux personnes souhaitant s'exprimer sur cet exposé.

M. SANNIER (ADEVAB) souligne que certaines périodes au cours desquelles ont été effectuées les inventaires n'étaient pas particulièrement propices. A ce titre BIOTOPE n'ayant pas vu les espèces en question, il convient de rester prudent sur les conclusions à tirer. Il indique également qu'il souhaite voir apparaître les dates de passage ainsi que leur nombre afin de pouvoir évaluer au mieux le travail fourni. Il regrette enfin que certaines

espèces indicatrices voire protégées ou certains milieux (ZNIEFF) qui existent dans la vallée, ne soient pas pris en compte dans le DOCOB.

M. HERMANT (DIREN) signale que le réseau Natura 2000 ne vise pas l'exhaustivité mais la représentativité des habitats, des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire. Le comité de pilotage est libre d'apporter des modifications au site s'il le désire, surtout dans le cas où des habitats sont situés en marge du site : il est possible de demander leur intégration au site, tout comme il est envisageable d'exclure certaines zones sans intérêt.

M. HAUGUEL (CBNB) indique pour information, que le callitriche à angles obtus est commun en Picardie. Il souhaite également connaître la différence entre les deux habitats aquatiques : « eaux courantes eutrophes dominées par des renoncules aquatiques et autres plantes aquatiques » et « eaux peu courantes eutrophes dominées par des callitriches et autres plantes aquatiques ».

M. PAUVERT explique que la vitesse du courant permet aux mêmes espèces de croître dans ces deux milieux mais que la différence résulte des proportions différentes de chacune d'entre elles.

M. FRANCOIS (CSNP) demande les dates auxquelles ont été effectués les comptages de chauve-souris.

M. PAUVERT répond que la visite concernant les chiroptères a eu lieu le 22 février 2006 mais qu'aucune observation directe n'a été faite. Il rappelle que les données sur les chiroptères sont issues d'une étude faite par l'association Picardie-Nature, laquelle dispose d'un suivi conséquent de ces populations animales sur le secteur d'étude.

M. DUHAMEL indique que le site peut évoluer d'une année sur l'autre et qu'il est envisageable que des journées supplémentaires soient effectuées pour affiner le travail sur certaines espèces non vues lors des passages du début d'année.

Mme FOURNEL (CSP) explique que la délimitation du site Natura 2000 ne préjuge pas des mesures de gestion qui pourront être mises en œuvre par ailleurs. Des mesures de gestion autres peuvent en effet être nécessaires hors du strict périmètre Natura 2000, certains milieux étant bien sous l'influence de territoires beaucoup plus vastes. En ce qui concerne les cours d'eau par exemple, ils ne peuvent pas être déconnectés de leur bassin versant.

M. BILLARD (Institution Bresle) rappelle que les ateliers se réuniront après validation de la phase diagnostic de façon à travailler sur les propositions de gestion et l'élaboration des cahiers des charges. La partie socio-économique du diagnostic étant en cours on peut raisonnablement penser que cette dernière sera finie en octobre ou novembre 2006.

M. SENEAL rappelle les nombreux enjeux pour les générations futures qui sont sous-jacents à la rédaction de ce DOCOB.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DUHAMEL, après avoir remercié les nombreux participants, clôt la séance.

Le président du comité  
de pilotage,

Pierre-Marie DUHAMEL